

## ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2026

---

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

Adopté

N° AS682

## AMENDEMENT

présenté par

Mme Abadie-Amiel, rapporteure, M. Delautrette, rapporteur M. Falorni, rapporteur  
Mme Leboucher, rapporteure et Mme Liso, rapporteure

-----

## ARTICLE 6

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« confirme »

les mots :

« peut confirmer ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle adopté en commission au Sénat.